

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ

Credimi - Centre de recherche pour le droit des marchés et des investissements internationaux

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université de Bourgogne
Conseil national de la recherche scientifique (CNRS)

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C



Au nom du comité d'experts¹ :

Jean-Philippe Lhernould, Président du comité

Pour le Hcéres² :

Thierry Coulhon, Président

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

1 Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2) ;

2 Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Jean-Philippe Lhernould, université de Poitiers

M. Thibault Douville, université de Caen Normandie - UNICAEN

Mme Corinne Leveleux-Teixeira, université d'Orléans

Experts : M. Maxime Barba, université Grenoble Alpes

M. Edoardo Stoppioni, université de Strasbourg

REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. David Kremer

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

-
- Nom : Centre de recherche pour le droit des marchés et des investissements internationaux
- Acronyme : Credimi
- Label et numéro : EA 7532
- Composition de l'équipe de direction : Mme Clotilde Jourdain-Fortier, directrice ; M. David Jacotot, directeur-adjoint

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales

SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

À l'origine centré sur l'étude des marchés internationaux et des relations d'affaires internationales, le Credimi a renouvelé ses thématiques de recherche afin de prendre en compte la grande variété des domaines actuels de spécialité de ses membres. Si la réflexion demeure tournée vers les marchés et les relations économiques appréhendées sous l'angle de l'étude des sources du droit et des rapports de systèmes, elle est désormais prolongée par un regard sous l'angle des ordres juridiques (marchand, sportif, internes et international). Cette ligne scientifique s'est traduite par la définition de quatre axes de recherche : ordre, système et origines des normes ; marchés, investissements et régulations ; groupements, institutions et pouvoirs ; justice, modes de règlement des différends, contentieux des marchés. Les travaux de l'unité entendent rester étroitement attachés à ce qui constitue son identité originelle, à savoir le travail de terrain portant sur les contrats internationaux et les sentences arbitrales. L'unité abrite d'ailleurs une contrathèque regroupant des centaines de pièces.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le Credimi a été créé en 1967 et, dès 1972, a été rattaché au CNRS pour devenir une UMR. Dirigée par des professeurs de renom spécialistes du commerce international, l'unité a rapidement acquis une grande notoriété scientifique en France et hors du territoire national. Néanmoins, à partir de 2012, l'unité est entrée dans un cycle plus compliqué, au cours duquel elle a perdu sa directrice, malheureusement décédée, puis l'accréditation CNRS (2018). Redevenue formation de recherche en évolution (2017) puis équipe d'accueil (2018), l'unité a vécu à ce moment une scission, une partie importante de ses membres, essentiellement des Professeurs, ayant créé une autre équipe de recherche au sein de la Faculté de droit.

L'unité est située en un lieu unique, au sein de la faculté de droit (4 boulevard Gabriel, Dijon), sur une surface de 500 m² incluant une bibliothèque, une salle de convivialité et de travail, une salle des doctorants ainsi que les bureaux de la plupart des enseignants-chercheurs, de la gestionnaire et de la direction. L'unité dispose d'une grande salle de réunion et de projection équipée d'un tableau numérique et d'un visio-projecteur.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

L'unité est impliquée dans plusieurs structures de recherche et de valorisation à l'échelle de la région Bourgogne Franche-Comté. Elle participe au pôle thématique DGEP (Droit Gestion sciences Économiques et Politiques) de la Comue Bourgogne Franche-Comté et a pu à ce titre obtenir certains financements.

Au niveau de l'établissement, la recherche a été structurée en sept pôles thématiques, dont le pôle Droit Gestion Économie Politique (DGEP). L'unité est impliquée dans des projets pluridisciplinaires conduits par des équipes de science expérimentale dans le cadre d'un LabEX. L'unité collabore avec une Société d'Accélération du Transfert de Technologie dénommée Sayens, chargée de valoriser les travaux de recherche menés par les chercheurs de l'université de Bourgogne.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2021

| | |
|---|-----------|
| Personnels permanents en activité | |
| Professeurs et assimilés | 3 |
| Maîtres de conférences et assimilés | 22 |
| Directeurs de recherche et assimilés | 0 |
| Chargés de recherche et assimilés | 0 |
| Chercheurs des EPIC et autres organismes, fondations ou entreprises privées | 0 |
| Personnels d'appui à la recherche | 1 |
| Sous-total personnels permanents en activité | 26 |
| Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés | 3 |
| Personnels d'appui à la recherche non permanents | 0 |
| Post-doctorants | 0 |
| Doctorants | 46 |
| Sous-total personnels non permanents en activité | 49 |
| Total personnels | 75 |

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : EN PERSONNES PHYSIQUES AU 31/12/2021. LES EMPLOYEURS NON TUTELLES SONT REGROUPÉS SOUS L'INTITULE « AUTRES ».

| Employeur | EC | C | Par |
|-------------------------|-----------|----------|----------|
| Université de Bourgogne | 25 | 0 | 1 |
| Total | 25 | 0 | 1 |

BUDGET DE L'UNITÉ

| | |
|---|--------------|
| Budget récurrent hors masse salariale alloué par les établissements de rattachement (tutelles) (total sur 6 ans) | 266.0 |
| Ressources propres obtenues sur appels à projets régionaux (total sur 6 ans des sommes obtenues sur AAP idex, i-site, CPER, collectivités territoriales, etc.) | 14.0 |
| Ressources propres obtenues sur appels à projets nationaux (total sur 6 ans des sommes obtenues sur AAP ONR, PIA, ANR, FRM, INCa, etc.) | 4.0 |
| Ressources propres obtenues sur appels à projets internationaux (total sur 6 ans des sommes obtenues) | 0.0 |
| Ressources issues de la valorisation, du transfert et de la collaboration industrielle (total sur 6 ans des sommes obtenues grâce à des contrats, des brevets, des activités de service, des prestations, etc.) | 94.0 |
| Total en euros | 378.0 |

AVIS GLOBAL

Le Credimi est une unité créée en 1967 avec pour centre de gravité initial l'étude des marchés internationaux et des relations d'affaires internationales. Ce positionnement très cohérent, conjoint à une méthodologie inductive originale fondée sur l'étude de documents bruts (contrats internationaux, sentences d'arbitrage) et confortée par la constitution d'une contrathèque, a longtemps contribué à doter l'unité d'une forte singularité et d'une identité bien repérée au plan national comme international. Ce dynamisme scientifique lui a valu en 1972 sa reconnaissance comme UMR par le CNRS.

Cependant, depuis dix ans, l'unité traverse une phase de turbulences profondes marquée par une crise de gouvernance, la perte de l'accréditation CNRS et, en 2018, la scission d'une partie de ses membres (départ de sept PR et de deux MCF à la suite de la création d'une autre unité de recherche). Ces événements successifs ont eu pour conséquence une répartition très déséquilibrée des enseignants-chercheurs. Les départs en retraite ou mutations des collègues rattachés à l'unité ont parfois été gelés et si un poste PR en droit privé a été gagné, c'est en contrepartie de la perte d'un poste PR en droit public. Cependant, deux MCF ont pu être recrutés à la rentrée 2021. En l'état, l'unité compte trois PR pour 22 MCF, ratio très déséquilibré. Trois HDR ont été soutenues sur la période considérée. L'unité compte également 33 doctorants.

Depuis la perte de l'accréditation UMR, l'unité a vécu un affaiblissement significatif de son encadrement administratif (un seul Par). Les conditions matérielles de l'unité demeurent pour leur part satisfaisantes, avec une localisation unique de bonne dimension (500 m²), une bibliothèque, une grande salle de réunion et des bureaux.

La dotation financière récurrente est en baisse légère (49 000 euros en 2017 pour 42 000 en 2021), mais demeure à une hauteur tout à fait raisonnable pour une structure de cette taille. Les ressources propres se situent pour leur part à un niveau satisfaisant (autour de 24 000 euros par an depuis 2018) et témoignent d'un certain dynamisme dans l'obtention de contrats de recherche. L'unité a notamment conclu des conventions de recherche avec le CFA du sport (2 conventions pour un montant global de 15 000 euros), avec le GIP justice (pour 3 projets durant la période évaluée), avec le consulat de France à Québec (convention de 2 ans pour un montant de 10 800 euros). Toutefois, à propos des projets de recherches internationaux, l'implication de l'unité comme porteuse ou comme membre apparaît insuffisante même si elle s'explique pour partie (mais pour partie seulement) par la faiblesse de l'encadrement administratif, héritée de l'histoire récente de l'unité. C'est un point qui doit mobiliser toute l'attention du Credimi.

Face aux évolutions qu'elle a subies, la stratégie de l'unité a eu pour but de conforter son identité scientifique originelle autour du droit international économique, des marchés internationaux et des relations d'affaires internationales. En réalité, la structuration en quatre axes de recherche (ordre, système et origine des normes ; marchés, investissement et régulations ; groupements, institutions et pouvoirs ; justice, modes de règlement des différends, contentieux des marchés) a abouti à une fragmentation de l'activité et à un effacement progressif de ce qui avait constitué l'identité forte de l'unité. Ainsi, les seuls ouvrages publiés vont bien au-delà du droit international économique, son « cœur de métier », et même du droit économique, pour couvrir des thématiques de droit fiscal (« QPC et droit fiscal de droit du sport (ex. « La lutte contre le dopage »), de droit de la santé (ex. « Le droit des affaires pharmaceutiques ») ou de sujets transversaux. La dispersion thématique de l'activité est observée à tous les niveaux (articles, contrats de recherche, colloques, publications, interactions avec le monde socioéconomique...). Ainsi, sur les 400 articles, chapitres d'encyclopédie et notes recensés, environ 50% ne concernent pas le droit économique et renvoient au droit des procédures collectives, au droit fiscal, au droit administratif, au droit du travail ou encore au droit des sociétés. Sauf à considérer que toute thématique est en lien avec le marché, il est difficile de trouver une ligne réellement directrice et une cohérence d'ensemble.

En dépit du volontarisme des membres de l'unité, la méthodologie historique de l'école de Dijon (inductive à partir de sources brutes) est délaissée au profit d'approches plus classiques et moins identifiantes. L'évolution semble inéluctable au regard des forces de l'équipe. Cette situation doit donner lieu à une réflexion approfondie.

En termes de volume et de qualité, la production est satisfaisante, mais très hétérogène. On compte ainsi environ 400 articles et commentaires de jurisprudence, une dizaine d'ouvrages, douze directions d'ouvrage, six chapitres d'ouvrages. L'aspect qualitatif est attesté par le nombre de publications auprès d'éditeurs (Lexis Nexis ; Oxford University Press, Kluwer Law International...) et revues de premier plan (Bulletin Joly, Revue française de Droit Administratif, Dalloz...). La place occupée par les notes de jurisprudence, chapitres d'encyclopédie et ouvrages de vulgarisation est élevée, proche de la moitié de l'ensemble de la production. Les forces de l'unité se signalent surtout par la capacité à conclure des contrats de recherche d'une part, et par la participation à des colloques d'autre part. Que les membres de l'UR soient organisateurs ou participants, ces rencontres scientifiques sont régulièrement de portée internationale. Sur la période évaluée, 129 interventions dans des colloques ont été répertoriées.

L'hétérogénéité de l'activité se marque également par une répartition inégale des productions entre les enseignants-chercheurs. Très concentrée autour de quelques hyper-publiants en droit du sport, droit du médicament, droit des procédures collectives et arbitrage international, elle associe peu les doctorants aux réalisations scientifiques locales.

Le fonctionnement de l'unité est avant tout informel. Il repose essentiellement sur une assemblée générale, organe d'échange et de décision. Existe également un conseil de laboratoire dont le fonctionnement est imprécis. L'unité n'est pas dotée de règlement intérieur. Sans céder à un excès de formalisme qui nuirait à la cohésion de l'équipe, celle-ci devrait aller vers une institutionnalisation de ses processus. Si ce besoin n'est pas ressenti actuellement, cette évolution paraît nécessaire pour mettre en place au sein de l'unité une politique plus coordonnée d'animation de la recherche qui dépasse le fonctionnement sur projets et les rend par ailleurs plus inclusifs. Une plus grande formalisation s'avère également utile si la composition de l'équipe était amenée à changer que ce soit sous forme de départs ou d'arrivées. Un effort de structuration peut être entrepris le long de la structuration en quatre axes de recherche.

L'insertion de l'unité dans son environnement de recherche régional est satisfaisante (implication dans plusieurs structures de recherches et de valorisation comme le pôle Droit, Gestion, sciences économiques de la Comue Bourgogne/France Comté, participation à un axe structurant SHS à l'échelle régionale, rapprochement avec le Centre de recherche juridique de l'université de France Comté). De même, l'unité prend bien sa place au sein des déclinaisons scientifiques proposées par l'université de Bourgogne (Pôle Droit Gestion Economie Politique), collaboration avec une Société d'Accélération du Transfert de Technologie dénommée Sayens, organisme de valorisation des travaux de recherche menés par les acteurs de l'université).

Les interactions avec les milieux non académiques sont de qualité. Le Credimi a noué des partenariats avec des industriels et des acteurs du monde socioéconomique (le Cnes, l'Oreal, BFCare : consortium d'entreprises pharmaceutiques régional, le technopôle régional de santé Santenov, ...), même si l'objet et l'intensité de ces partenariats ne sont pas clarifiés. La présence de trois doctorants Cifre illustre ces liens (contrats conclus avec la SNCF, un cabinet d'avocats et une association). De même, les membres de l'unité sont sollicités pour de nombreuses activités extra-académiques (membre de la Conférence des conciliateurs du Comité National Olympique et Sportif Français), vice-président de la Chambre d'appel de la Fédération française de Basket, expert auprès du Conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes...). L'unité communique par l'intermédiaire d'un compte LinkedIn et des « capsules vidéo ».

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

L'unité a manifestement cherché à prendre en compte l'ensemble des recommandations qui lui avaient été adressées lors de la précédente évaluation.

En particulier, l'unité a multiplié les réponses (fructueuses pour certaines) à des appels à projets, même si ces contrats de recherche sont de portée nationale alors qu'on pourrait attendre de l'unité, au regard de son objet et de son rayonnement, qu'elle étende son ambition aux contrats internationaux.

L'unité a également stimulé ses publications en langue étrangère à travers des articles (ex. C. Jourdain-Fortier, « Access to Justice and Arbitration: Is Consent to Arbitrate still at Stake? »*, in *Access to Justice: Concept, Context and Practice*), des interventions dans des colloques (ex. S. Manciaux, « Changes in Tax Law and Foreign Investor's Rights »), ou chapitres d'ouvrage (ex. S. Manciaux, « Comercialidad e Internacionalidad del Arbitraje », in *Arbitraje Comercial Internacional*) même si l'on peut également regretter que celles-ci restent en assez petit nombre eu égard à l'objet de l'unité.

L'unité a enfin répondu à la demande de concrétiser le projet de revue électronique en ligne (*Dicid : Revue Droit International, Commerce, Innovation & Développement*), laquelle est l'occasion d'associer de manière pertinente les étudiants du master juriste d'affaires internationales.

En revanche, l'unité n'est pas parvenue à procéder à la mise en ligne de la contrathèque, ce qui est dommageable, car ce fonds est constitutif de son identité. L'unité, n'ayant pu préserver les liens avec le CNRS, n'a pas opéré de rapprochement avec d'autres UMR. Elle a perdu le personnel d'appui à la recherche dont elle bénéficiait auparavant.

B - DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les ressources de l'unité

L'unité se trouve en difficulté sur les ressources en enseignants-chercheurs en raison du déséquilibre PR-MCF et en personnel d'appui à la recherche. Si le nombre d'enseignants-chercheurs permet à l'équipe d'atteindre une taille critique pour fonctionner correctement, il n'y a que deux Professeurs d'Université en activité. Ce déséquilibre peut engendrer des difficultés pour certaines activités de recherche, même si l'on compte huit MCF HDR.

La faiblesse des personnels d'appui à la recherche rend compliquée la construction de réponses à des appels à projets, notamment internationaux, ce qui constitue l'une des faiblesses de l'unité spécialement si on rapporte cette situation au champ d'activité de l'équipe. Il est important de mener une réflexion approfondie sur comment mener ce type de projet en dépit de l'état actuel des appuis administratifs internes au centre ?

En ce qui concerne les moyens financiers et logistiques, la situation est satisfaisante. Les moyens financiers sont globalement en augmentation mais variables d'une année sur l'autre dans la mesure où l'unité compte sur des ressources externes pour une part supérieure à 50%. La baisse des ressources pérennes (désengagement du CNRS, baisse de la dotation de fonctionnement) a ainsi été compensée par l'augmentation des ressources propres (par ex. conventions de recherche avec le CFA du sport, avec le GIP Justice, perception de droits d'auteur), ce qui permet à l'équipe, grâce à ce processus de diversification des moyens, de ne pas subir de contraintes financières pour le développement de ses projets. Sur le plan logistique, l'unité dispose de locaux adaptés et centralisés, ce qui inclut une bibliothèque spécialisée.

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

À la suite des évolutions structurelles ayant affecté l'unité, les objectifs scientifiques ont été redéfinis autour de la thématique du droit économique entendu au sens large, ce qui a permis de clarifier le périmètre d'activité, lequel exclut désormais les domaines non économiques (ex. droit de la famille). La thématique du droit économique est appréhendée sous sa dimension internationale, revenant à ce qui a fait la force historique de l'unité, mais aussi sous une dimension de droit interne, ce qui est plus nouveau. Dans ce cadre, quatre axes de recherche ont été identifiés : ordres, systèmes et origines des normes ; marchés, investissements et régulations ; groupements, institutions et pouvoirs ; justice, modes de règlement des différends, contentieux des marchés. L'unité entend préserver une méthode originale de travail, fondée sur l'analyse de documents bruts (contrats internationaux et sentences arbitrales).

Il convient cependant de relever que les produits de la recherche sont en partie en décalage avec l'affichage des objectifs scientifiques, les travaux publiés couvrant des champs disciplinaires multiples (droit de la santé, droit du sport, droit des procédures collectives, droit de l'espace, droit administratif, droit fiscal...) tandis que le droit économique correspond à un noyau dur réservé à quelques collègues. Dans son volet international, le droit économique n'occupe pas une part centrale dans l'activité de recherche.

La multiplicité des axes et leur champ conduisent à s'interroger sur l'aptitude de l'unité à couvrir de manière satisfaisante toutes les questions ciblées, les objectifs présentés pouvant sembler extrêmement ambitieux au regard des moyens humains et financiers de l'unité.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

L'unité fonctionne de manière informelle, essentiellement à partir des propositions spontanées des membres, dont les projets sont soumis à la discussion en assemblée générale.

Il existe également un conseil de laboratoire dont le fonctionnement est imprécis. Il n'est pas mentionné l'existence de statuts. L'unité n'est pas non plus dotée d'un règlement intérieur.

Le fonctionnement des axes est informel. Aucun collègue n'est affecté à leur direction.

1/ L'unité possède des ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité dispose de moyens logistiques de qualité – locaux, bibliothèque, salle des doctorants, salle de travail, salle de convivialité – qui lui permettent de poursuivre l'œuvre entreprise par les fondateurs du Credimi.

Sa capacité à trouver des financements externes est un atout pour assurer la pérennité et le développement de l'unité. Ainsi, plus de 50% de ses ressources sont extérieures à l'université de Bourgogne : droit d'auteur, collectivités territoriales, partenariats divers (GIP, CFA du sport ...).

L'unité dispose des moyens financiers suffisants pour mener ses projets à bien et répondre aux objectifs qu'elle s'est fixée.

Points faibles et risques liés au contexte

Les ressources humaines limitées de l'unité constituent un sérieux frein à son développement, qu'il s'agisse du petit nombre de Professeurs en poste ou de la faible dotation en moyens d'appui à la recherche. En l'état, les ressources humaines sont inadaptées pour atteindre les objectifs scientifiques très ambitieux que l'unité s'est assignés et pourraient même remettre en question son avenir.

La part importante des financements sur contrats de recherche spécifiques, qui ont un caractère aléatoire, rend compliquée la définition d'une stratégie de développement à long terme.

2/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques, y compris dans la dimension prospective de sa politique.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les objectifs scientifiques visent à donner à l'unité une identité autour de la thématique du droit économique entendu au sens large, cette thématique étant appréhendée sous sa double dimension internationale et interne.

La thématique a été déclinée en quatre axes de recherche qui présentent, en eux-mêmes, une réelle pertinence (ordres, systèmes et origines des normes ; marchés, investissements et régulations ; groupements, institutions et pouvoirs ; justice, modes de règlement des différends, contentieux des marchés). Les axes de recherche renvoient ensuite à un certain nombre de domaines précisément identifiés par l'unité.

Traversant cette structuration en objectifs scientifiques, l'unité annonce qu'elle entend préserver une méthode historique et originale de travail, fondée sur l'analyse de documents bruts (contrats internationaux et sentences arbitrales).

À travers ses membres, l'unité est insérée dans plusieurs réseaux académiques (ex. Association H. Capitant, Association Internationale de droit économique (un membre est vice-présidente de l'association), Comité français de l'arbitrage, Comité français de droit de l'arbitrage commercial interne et international...). Le Credimi est membre du GDR Droit, Sciences et techniques.

Les interactions avec les milieux non académiques sont de qualité. Le Credimi a noué des partenariats avec des industriels et des acteurs du monde socioéconomique (le Cnes, l'Oreal, BFCare : consortium d'entreprises pharmaceutiques régional, le technopôle régional de santé Santenov, ...).

Les objets d'étude de l'unité soulèvent des problématiques juridiques importantes sur le plan sociétal (ex. dopage, pharmacie industrielle, espace, investissements, etc.). Les publications y font écho, par exemple à travers des travaux sur l'accessibilité des vaccins contre la Covid-19 ou encore sur l'éthique (droit des investissements et droit éthique, plus généralement l'éthique des affaires).

Points faibles et risques liés au contexte

En l'état, l'unité répond difficilement aux grandes ambitions affichées dans les objectifs scientifiques.

Les produits de la recherche sont en partie en décalage avec cet affichage, les travaux publiés couvrant des champs disciplinaires multiples (droit de la santé, droit du sport, droit des procédures collectives, droit fiscal, droit administratif, droit de l'espace, droit des sociétés...) qui paraissent éloignés du cœur de l'unité, tandis que le droit économique *stricto sensu*, spécialement dans son volet international, correspond à un noyau dur réservé à quelques collègues. Sauf à considérer que toute thématique est en lien avec le marché, il est difficile de trouver une ligne réellement directrice et une cohérence d'ensemble.

La multiplicité des axes et leur vaste champ conduisent à s'interroger sur l'aptitude de l'unité à répondre de manière satisfaisante aux objectifs scientifiques qu'elle s'est assignée, les objectifs présentés pouvant sembler pécher par excès d'ambition.

La capacité à préserver la méthode originale de travail de l'école de Dijon (inductive à partir de sources brutes), dont l'utilisation est devenue accessoire, est sérieusement remise en doute.

3/ Le fonctionnement de l'unité est conforme aux réglementations en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement et de protection du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité affirme se conformer, pour ce qui relève de sa compétence, aux réglementations en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement et de protection du patrimoine scientifique.

L'unité fait en sorte, dans la mesure du possible, que les recrutements respectent la parité hommes/femmes.

En matière de prévention des risques environnementaux et de poursuite des objectifs de développement durable, l'action de l'unité s'est caractérisée par une très forte réduction des impressions papier et par le développement de webinaires qui limitent les déplacements des enseignants-chercheurs. Ces derniers participent à des colloques ou séminaires organisés à l'extérieur sans se déplacer physiquement, ce qui réduit l'empreinte carbone.

Points faibles et risques liés au contexte

L'unité ne possède pas de règlement intérieur ni de livret d'accueil des nouveaux personnels. L'unité n'a pas mis en œuvre de politique inclusive à destination de membres en situation de handicap.

Elle ne dispose pas d'outils de prévention des risques psychosociaux.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité

L'unité se trouve à un moment charnière de son histoire, tiraillée entre un passé glorieux et une phase transitoire de reconstruction de son attractivité scientifique. Les différentes difficultés (manque d'appui à la recherche, faible nombre des PR...) font que les appels à projets internationaux et ANR sont perçus comme des objectifs difficiles à atteindre.

La dimension collective de la recherche en droit international économique s'efface derrière quelques individualités.

La méthode inductive, qui a construit l'identité de l'unité et grandement contribué à son attractivité, est devenue accessoire à son activité. Si celle-ci ne constitue plus une caractéristique marquante des activités du centre, il est important de réfléchir à la pertinence de la présenter comme un élément identitaire et un fédérateur pour l'équipe actuel.

La fragmentation des domaines d'activité de l'unité nuit à son attractivité.

1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et contribue à la construction de l'espace européen de la recherche.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité a fait partie des premiers grands centres de recherche à s'affirmer dans le domaine du droit international des investissements et de l'arbitrage international. Cette réputation reste un fer de lance pour l'institution qui en bénéficie d'une certaine manière encore aujourd'hui.

Certains membres de l'unité sont très actifs au niveau national et international, incluant des publications en langue anglaise, ce qui contribue à la visibilité de l'unité. La liste de communications montre leur implication dans des activités de recherche, en France comme à l'international, notamment dans le domaine de recherche traditionnel du centre (ex. M. Guerriaud, « The Diversity of Drug Statutes Regarding Scientific Advances: How to Categorize a Culture Supernatant for Health Security Reasons, European Pharmaceutical Law Review »).

L'unité est très active sur certaines thématiques, par exemple le droit du sport ou encore le droit pharmaceutique.

Points faibles et risques liés au contexte

Le rayonnement scientifique de l'unité est essentiellement réduit à la participation individuelle de certains enseignants-chercheurs à des conférences internationales. L'unité manque d'une politique plus coordonnée d'animation de la recherche qui dépasse le fonctionnement sur projets et initiatives individuelles.

La fragmentation des domaines investis à partir du cœur de métier initial de l'unité suscite des doutes quant à la lisibilité et à l'unité des activités, et de ce fait à son attractivité.

2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accueil des personnels.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité a mis en place une politique d'accueil des nouveaux collègues. L'unité s'est récemment enrichie de jeunes chercheurs qui ont sans doute participé à donner des impulsions positives à la dynamique du centre.

Elle dispose de conditions matérielles de travail lui permettant d'inviter des chercheurs étrangers actifs dans son domaine.

Elle met à la disposition de ses doctorants un espace de travail satisfaisant. Ces derniers bénéficient d'un budget important de 1500 € sur trois ans pour leur mobilité.

Les conditions d'accueil des doctorants sur site, qu'il s'agisse des moyens matériels mis à leur disposition (lieu de travail, accès aux bases de données généralistes et spécialisées, par exemple celle de la CCI en matière d'arbitrage) ou des liens avec les membres de l'unité, sont très satisfaisantes.

Points faibles et risques liés au contexte

Les conditions de travail et d'intégration des doctorants qui ne sont pas sur place suscitent des difficultés.

L'unité ne souhaite pas accueillir des candidats reçus au concours d'agrégation du supérieur par crainte qu'ils ne choisissent de s'affilier à une autre unité de recherche, ce qui in fine peut la priver de nouvelles ressources humaines précieuses.

3/ L'unité est attractive par la reconnaissance que lui confèrent ses succès à des appels à projets compétitifs.

Points forts et possibilités liées au contexte

Malgré les difficultés mises en avant concernant la possibilité de s'inscrire dans des projets internationaux et européens, certains membres du centre ont bâti et/ou remporté des appels à projets de qualité. Plusieurs projets de recherche ont été remportés dans le cadre du GIP justice (ex. I. Moine-Dupuis, La paternité du réalisateur de cinéma sur ses œuvres : un passé toujours d'avenir), du Conseil Constitutionnel (QPC et droit fiscal. Les apports croisés du droit fiscal et de la QPC, programme de recherche mené par A.-L. Cassard-Valembois, Fanny Malhière et Régis Vabres), de la Région (ex. Aladin - Analyse de l'élaboration du droit international du numérique, Raphaël Maurel) ou encore du Consulat général de France à Québec (C. Chaussard, Genre et lutte anti-dopage). Il participe par exemple au labEx LipSTIC : Lipoprotéines et Santé : prévention et Traitement des maladies Inflammatoires et du Cancer), programme de recherche multidisciplinaire sur le cancer. Ces illustrations témoignent d'un réel dynamisme scientifique et d'une appétence aux contrats de recherche, qu'il est important de souligner.

Points faibles et risques liés au contexte

L'unité est moins active en ce qui concerne les appels à projets internationaux, expliquant qu'elle n'en a pas déposés. Elle considère que les appels à projets internationaux et européens sont trop lourds et complexes à gérer pour une unité de sa taille, qui n'a qu'un seul Par. Il convient de questionner cette posture de principe : il existe sans doute des projets de taille moyenne qui pourraient permettre de maximiser la visibilité de l'unité.

Faire le choix de ne pas tenter d'attirer ce genre de ressources peut impulser un effet de stagnation et nuire à la visibilité internationale du centre qui ferait écho à une perte de réputation.

Ce même constat vaut pour les appels ANR. L'unité met en avant sa difficulté à répondre à des ANR et l'absence de succès aux projets déposés. Elle a déposé trois projets de ce type dans la période évaluée, sans succès. La posture actuelle, assez défaitiste, pourrait contribuer à une impression de stagnation collective. Un échec dans une demande de financement ANR peut mener à relancer le projet par d'autres biais et impulser ainsi de nouvelles tendances positives.

4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences technologiques.

Points forts et possibilités liées au contexte

La tradition de recherche de l'unité, qui se traduit notamment par un important fonds de documentation en droit international économique, contribue à son attractivité.

Points faibles et risques liés au contexte

Les difficultés liées aux conditions d'intégration des doctorants qui sont à distance soulèvent des questionnements.

L'absence de numérisation du fonds de la contrathèque est également à déplorer.

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

L'unité investit scientifiquement le domaine du droit économique global, des marchés internationaux et des relations d'affaires internationales. Pour quelques-uns de ses membres, l'activité est concentrée sur le droit international, en cohérence avec l'identité historique de l'unité. Il n'en demeure pas moins que le droit interne constitue une part très significative des travaux de recherche de l'unité.

Les forces de l'unité se signalent surtout par sa capacité à conclure des contrats de recherche et par l'implication de ses membres dans des colloques (comme organisateurs ou participants) qui sont régulièrement de portée internationale.

La production scientifique est néanmoins très hétérogène. Elle est marquée par une répartition inégale des productions entre les enseignants-chercheurs. Très concentrée autour de quelques hyper-publiants, elle associe également peu les doctorants aux réalisations scientifiques locales. La place occupée par les notes de jurisprudence, chapitres d'encyclopédie et ouvrages de vulgarisation est élevée.

La production est également marquée par une forme de dispersion, les publications portant sur de nombreuses thématiques (droit du sport, droit de l'industrie spatiale, droit des contrats, droit de la consommation, droit des procédures collectives, droit des sociétés, droit fiscal, droit administratif...) qui s'éloignent du cœur de métier de l'unité.

De même, la méthodologie historique de l'école de Dijon (inductive à partir de sources brutes) est délaissée au profit d'approches plus classiques et moins identifiantes.

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité s'assigne pour l'essentiel comme domaine de recherche, le droit économique global, les marchés internationaux et les relations d'affaires internationales. Elle produit dans ce cadre une recherche assez originale,

procédant historiquement d'une méthodologie particulière articulée autour de l'étude des matériaux bruts (sentences arbitrales, contrats d'affaires internationaux, etc.). Ce mouvement inductif constitue la marque de fabrique historique de l'unité. Il imprime à sa production scientifique une certaine distinctivité.

Les supports de cette recherche sont divers (articles de fond, commentaires, actes de colloques, etc.). L'unité dispose d'une collection éditoriale propre chez LexisNexis (collection Credimi), ce qui lui permet d'y déployer une recherche appréciable en quantité (une quinzaine d'ouvrages entre 2016 et 2021). Des actes de colloque sont également publiés sur d'autres supports. Le comité scientifique de l'unité exerce une mission de validation s'agissant des actes de colloque et des ouvrages collectifs – en particulier dans la collection propre de l'unité.

Les supports de publication individuelle sont par ailleurs laissés à la libre appréciation de chacun, l'unité accordant toute latitude à ses membres sous cet angle. Des publications individuelles dans des revues de premier plan sont détectables (Revue trimestrielle de droit commercial, Clunet, Revue Générale de Droit Internationale Privé, Revue de l'arbitrage, etc.), ce qui couvre aussi des revues internationales (ex. European Pharmaceutical Law Review). Des publications individuelles dans des revues de moindre envergure sont aussi visibles.

L'unité est le lieu régulier de colloques à dimension internationale (ex. Colloque « International Investment Law & the Law of Armed Conflict », co-organisé par le Credimi, Athènes). Des partenariats avec des unités étrangères sont noués (ex. université Sherbooke, université de Saragosse, université nationale et capodistrienne d'Athènes), donnant lieu à des actions communes.

Points faibles et risques liés au contexte

Concernant la méthode inductive qui a fait la marque de fabrique historique de l'unité, outre le fait que cette originalité est de plus en plus partagée (en particulier s'agissant de l'étude empirique des sentences), elle occupe aujourd'hui une part marginale dans l'activité au profit d'approches plus classiques et moins identifiantes. Par exemple, l'étude du nouveau Code Mondial Antidopage réalisée en 2016 ne repose pas sur cette méthode, de même que la plupart des autres contributions scientifiques mentionnées. L'identité méthodologique de l'unité semble ainsi questionnée.

L'activité scientifique est dispersée. Les seuls ouvrages publiés dans la collection éditoriale de l'unité attestent cette dispersion : droit du sport, droit de l'industrie spatiale, droit des contrats, droit de la consommation, droit de l'entreprise, droit de l'environnement, droit du commerce international, droit pharmaceutique, droit de l'arbitrage, droit administratif, droit des investissements. L'identité thématique de l'unité est de plus en plus difficile à percevoir.

Les productions scientifiques sont de niveaux très hétérogènes et laissent une place importante, à côté de travaux de fond, à de nombreuses publications de vulgarisation (ouvrage pédagogique ou pour le grand public), à des travaux de type encyclopédie et nombreuses notes de jurisprudence.

L'unité gagnerait à amplifier ses liens avec d'autres équipes de recherche, dans et hors de l'établissement, ainsi qu'à s'inscrire plus activement dans des réseaux de recherche.

Enfin, l'étude des objets circulants n'est pas originale en soi. Le droit international privé appliqué aux affaires ainsi que le droit du commerce international ont toujours eu en ligne de mire de telles préoccupations (de même que le droit européen des affaires, articulé historiquement autour des libertés de circulation). De telle sorte que les études réalisées par l'unité en ce domaine entrent en concurrence avec les études classiques produites par d'autres dans le même champ.

2/ La production scientifique est proportionnée au potentiel de recherche de l'unité et répartie entre ses personnels.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité est constituée de 23 enseignants-chercheurs en poste. Les publications dans les journaux et revues sont d'environ 400. Une petite dizaine de monographies et autant d'ouvrages, dont certains de vulgarisation, sont dénombrés. La réalisation de chapitres d'ouvrage en langue française ou étrangère est présente en relativement petite quantité. Les contributions aux colloques (internes ou externes) sont d'une centaine environ. Sur la base des données disponibles rapportées au nombre de chercheurs, la production scientifique est quantitativement satisfaisante sans être abondante.

Les publications issues de contrats de recherche sont présentes en quantité appréciable au regard de la taille de l'unité.

Les productions scientifiques alternent entre recherche fondamentale (articles de fond), publications de vulgarisation et commentaires/notes centrées sur l'actualité, là aussi en en résonance avec les forces de l'unité.

Points faibles et risques liés au contexte

La production scientifique est très inégalement répartie, essentiellement concentrée sur quelques membres. Certains ne produisent pas ou peu. Si l'effet d'usure rattrape les éléments moteurs, ou s'ils venaient à quitter l'unité, la production scientifique de l'unité pourrait passer sous un seuil critique voire ne plus vraiment correspondre aux objets scientifiques affichés par l'unité.

Les doctorants sont peu associés aux réalisations scientifiques locales.

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité développe une culture de l'accès ouvert ainsi qu'en témoigne la mise en place de la revue électronique DICID (Revue Droit International, Commerce, Innovation & Développement). La mise en ligne d'ateliers, colloques et conférences ouvertes est aussi appréciable.

Des formations à l'éthique et à l'intégrité scientifique sont proposées aux doctorants dans le cadre de l'école doctorale.

Points faibles et risques liés au contexte

La formation individuelle des membres de l'unité à l'utilisation de Hal n'a pas encore été réalisée. Le risque associé à l'inutilisation de Hal est déjà perceptible puisque la collection science ouverte propre à l'unité n'est plus alimentée depuis de nombreuses années.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

L'unité inscrit ses activités de recherche dans la société de manière assez classique au moyen de partenariats avec des organismes privés ou publics, par l'association de professionnels à l'activité de l'unité de recherche, par la diffusion de ses travaux par ses publications et colloques et par la création d'un blog, mais aussi par des interventions dans la presse grand public.

S'il existe de manière incontestable des interactions entre l'unité et les acteurs non académiques, aucune politique consacrée n'est identifiée.

1/ L'unité se distingue par la qualité de ses interactions non académiques.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité entretient des interactions de qualité avec le monde économique et professionnel. Tout d'abord, l'unité de recherche développe des projets collaboratifs de recherche et des partenariats avec les industriels et les acteurs du monde socioéconomique (ex. colloque sur la souveraineté pharmaceutique, fruit d'un partenariat avec la société Sanofi et Santenov, technopôle de santé régional). L'objet de certains partenariats est mis en avant comme l'étude de contrats (avec l'entreprise L'Oréal) ou dans le sport (avec l'Oclaeps : Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique). Ensuite, des professionnels sont associés aux travaux de l'unité en qualité de chercheurs associés. Enfin, le Credimi accueille trois doctorants financés par une bourse Cifre (contrats conclus avec la SNCF, un cabinet d'avocat et une association).

Points faibles et risques liés au contexte

Les interactions entre l'unité et les acteurs de la recherche non académique, et plus généralement avec les acteurs socio-économiques de la Région Bourgogne France Comté, pourraient assurément être développées. Plus généralement, les partenariats gagneraient à faire l'objet d'une plus grande formalisation.

2/ L'unité développe des produits à destination du monde socioéconomique.

Points forts et possibilités liées au contexte

Une diversification des modes de communication des résultats de la recherche s'observe pour certaines thématiques comme le droit du marché du vin au moyen d'un blog. Différentes missions d'expertises sont également réalisées par les membres de l'unité (ex. expertises auprès de la Commission européenne, de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced), de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques...).

Points faibles et risques liés au contexte

L'absence de politique d'ouverture des données de la recherche au moyen par exemple de Hal peut être soulignée comme, dans le silence du rapport, l'absence de retour d'expérience des expertises individuelles réalisées pour favoriser l'activité de l'unité de recherche et le dépôt de projets.

Les activités d'expertise résultent d'initiatives individuelles et ne sont pas structurées dans le cadre d'une politique de l'unité. Elles semblent se concentrer sur des activités éloignées du cœur de l'objet scientifique (droit du sport, médicament...).

3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les travaux de l'unité attestent de liens étroits avec les médias grand public. De nombreuses illustrations sont fournies : articles dans la presse écrite nationale (*Le Monde, Libération, Midi Olympique*), articles dans des revues spécialisées (*Pharmaciens d'officine*) ; interventions télé et radio de portée nationale (*LCI, France Culture*) ou locales. Plusieurs enseignants-chercheurs sont habituellement sollicités en droit du sport et en droit du médicament.

Les enseignants-chercheurs participent activement à des conférences ouvertes au public (une dizaine sur la période avec celles qui sont organisées par un master 2).

Points faibles et risques liés au contexte

L'activité de diffusion des connaissances au public par les membres de l'unité est limitée à des champs scientifiques très étroits (droit du sport, droit des médicaments) qui ne sont pas au cœur de l'objet scientifique de l'unité.

C - RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

L'unité doit impérativement promouvoir une politique visant à augmenter la proportion des PR parmi ses membres, et ce sans négliger la diversité des voies de recrutement.

L'unité doit s'engager dans une gouvernance plus formalisée, structurée de manière claire et transparente, où cohabiteront de manière effective l'assemblée générale et le conseil de laboratoire. Elle doit se doter d'un règlement intérieur. S'ils continuent de structurer l'unité, les axes devraient également faire l'objet d'une direction formalisée.

Dans la répartition des fonctions au sein de l'unité, celle-ci devrait veiller à respecter les critères de diversité (de genre, de statut, de section disciplinaire / thématique).

Sans brider l'approche par projets, la direction devrait accroître son rôle d'impulsion et d'animation de la recherche, son rôle de réflexion en ce qui concerne les thématiques et activités de recherche fédératrices, afin de travailler sur l'identité du centre.

L'unité doit continuer de répondre à des appels à projet et de conclure des contrats afin d'accroître ses ressources externes, ce qui pourrait lui permettre de financer au moins en partie sa politique d'ingénierie de la recherche.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

Sans renoncer à son passé, mais dans une vision volontariste tournée vers l'avenir, l'unité doit réfléchir à son identité et, pour ce faire, identifier une thématique centrale forte en cohérence avec le profil des chercheurs qui la composent. L'unité doit ainsi travailler son attractivité en mettant en valeur ses points forts tels qu'ils ressortent de l'activité actuelle.

L'unité doit également clarifier sa position sur la place qu'occupe la « méthode inductive » qui l'a incarnée de manière historique, mais qui ne correspond pas à ses forces actuelles. Si celle-ci ne constitue plus une caractéristique marquante des activités du centre, il est important de réfléchir à la pertinence de la présenter comme un élément identitaire et un fédérateur pour l'équipe actuel.

De même, sans renoncer à poursuivre une activité dans le champ du droit international économique, l'unité doit réévaluer la place que cette discipline occupe dans la stratégie globale. Plus largement, l'unité doit s'interroger sur le rôle du droit économique comme marqueur.

L'unité doit développer les projets collectifs, ce qui passe par une réponse accrue à des appels d'offre de type ANR, mais aussi internationaux. Il serait important de mener une réflexion approfondie sur la manière de mener ce type de projet en dépit de l'état actuel des appuis administratif internes au centre.

D'une manière générale, l'utilisation de Hal doit être généralisée.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

L'unité doit renforcer sa production scientifique, en veillant d'une part à éviter une dispersion disciplinaire, d'autre part à réduire le nombre de chercheurs non ou peu publiants, enfin à renforcer le poids des publications de fond.

Les objectifs scientifiques doivent être ramenés à une mesure raisonnable et être mieux identifiés, et ce en lien avec la recherche d'une thématique centrale forte.

L'unité gagnerait à amplifier ses liens avec d'autres équipes de recherche, dans et hors de l'établissement, ainsi qu'à s'inscrire plus activement dans des réseaux de recherche.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

L'unité devrait renforcer et mieux formaliser ses partenariats avec les acteurs de la recherche non-académique.

Elle pourrait également mettre en place une politique structurée relative aux liens avec la société, éventuellement en désignant un membre de l'unité en charge de piloter cette politique.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 10 janvier 2023 à 9h00

Fin : 10 janvier 2023 à 15h30

Entretiens réalisés en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

9h00-9h15 : Réunion à huis clos des membres du comité

9h15-9h30 : Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs

9h30-10h15 : Réunion plénière (tutelle, direction de l'unité, enseignants-chercheurs, doctorants, personnels d'appui à la recherche....)

10h15-11h00 : huis clos avec la direction de l'unité, les enseignants-chercheurs et les personnels d'appui à la recherche

11h00-11h30 : pause

11h30-11h45 : Entretien à huis clos avec les représentants des tutelles

11h45-12h45 : pause déjeuner

12h45-13h30 : huis clos avec les enseignants-chercheurs et les personnels d'appui à la recherche hors la présence de la direction de l'unité

13h30-14h00 : huis clos avec les doctorants et les post-doctorants de l'unité

14h00-14h30 : huis clos final avec la direction de l'unité

14h30-15h30 : huis clos final du comité

POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le HCERES nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre la section 01 du CNU, sollicitée, n'a pas souhaité être représentée dans ce comité.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Le Président

à

Monsieur Éric Saint Aman
HCERES
Directeur du Département
d'évaluation de la recherche
2 rue Albert Einstein
75013 Paris

Dossier suivi par :
Colette SCHMITT
Directrice du Pôle Recherche
colette.schmitt@u-bourgogne.fr

Dijon, le 9 février 2023

Objet : Evaluation HCERES DER-PUR230023054 - CREDIMI - Centre de recherche pour le droit des marchés et des investissements internationaux

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie pour l'envoi du rapport d'évaluation sur le Centre de recherche pour le droit des marchés et des investissements internationaux (CREDIMI).

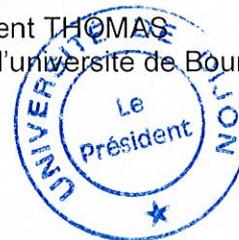
Sa Directrice, Madame Clotilde Fortier, remercie les membres du comité de visite pour leurs propositions et apporte des éléments complémentaires à ces observations.

Je tiens enfin à réaffirmer le soutien de l'université de Bourgogne à cette unité de recherche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.



Vincent THOMAS
Président de l'université de Bourgogne





CENTRE DE RECHERCHE SUR LE DROIT DES MARCHÉS ET
DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX
EA 7532 - UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

Dijon, le 8 février 2023

Observations générales relatives au Rapport du Comité HCERES du CREDIMI

Sans forcément suivre la trame du rapport d'évaluation remis par le Comité, nous souhaitons répondre à la question qui nous apparaît comme essentielle et sur laquelle le Comité attire à juste titre notre attention, à savoir celle des objectifs scientifiques du laboratoire. Nous compléterons par une réponse sur la politique en matière de ressources humaines.

I - Sur la politique scientifique

Dans un effort de clarification et d'introspection qui commence sans doute par ces observations générales, nous souhaitons répondre au constat formulé par le Comité selon lequel il serait « difficile de trouver une ligne réellement directrice et une cohérence d'ensemble » aux travaux menés par le laboratoire ainsi qu'à la recommandation qui nous est faite de « réfléchir à notre identité » et à mettre en valeur nos « points forts tels qu'ils ressortent de l'activité actuelle ». C'est avec la plus grande attention que nous recevons ce constat, qui doit nous conduire à travailler en profondeur la lisibilité et l'affichage de notre ligne scientifique qui nous semble mal comprise, ainsi que la méthode de travail. Ce sera assurément l'un des points essentiels du travail à fournir dans le cadre du prochain contrat.

Quant à la ligne scientifique.

Nous voudrions rappeler que le Credimi n'a pas pour ligne directrice scientifique le droit international économique *stricto sensu*, qui n'est pas et n'a jamais été « son cœur de métier » (la plupart des membres de l'unité étant d'ailleurs des privatistes et non des publicistes alors que le droit international économique est considéré comme une sous-branche du droit international public).

Ce qui constitue son identité forte est l'étude des relations (privées et publiques) économiques internationales (ce qui exclut les relations personnelles et familiales), qu'il aborde, depuis sa création de deux manières : soit de manière sectorielle, par l'étude de thèmes relatifs à des marchés transnationaux spécifiques (marché du médicament, marché du sport, marché de l'espace...), soit de manière transversale, par l'étude d'instruments ou de notions qui sont au cœur des relations économiques internationales (l'éthique des affaires, le droit des investissements, le droit de l'arbitrage, le droit comparé des contrats, etc.).

L'approche par l'étude de marchés sectoriels oblige à transcender les branches du droit en s'intéressant à un **objet de recherche**. Pour illustration, il est intéressant de prendre le cas des travaux sur l'antidopage puisque trois ouvrages ont été publiés par le laboratoire pendant la période considérée. Ces travaux s'inscrivent tous dans l'étude du marché du sport. En effet, l'antidopage est un dispositif juridique qui vise à préserver l'ordre juridique sportif qui régule, parce qu'il a développé une activité sportive de compétition, une communauté de sportifs dont l'activité est désormais professionnelle, spectaculaire, médiatique, donc économique et parfois très lucrative. Dès lors, tout comportement qui porte atteinte à cette activité sportive économique doit être interdit, d'où la régulation par l'antidopage. Par l'étude de ce dispositif, sont ainsi étudiés la diversité institutionnelle des organismes privés et publics chargés de contrôler cette activité économique, le contentieux dès lors que le Tribunal Arbitral du Sport est le juge de l'antidopage au niveau international, et le pluralisme des normes appliquées par ces organismes.

4, boulevard Gabriel - 21000 DIJON - Téléphone : +33 (0)3 80 39 53 92

Mél : credimi.secretariat@u-bourgogne.fr

Site Internet : <https://credimi.u-bourgogne.fr>





CENTRE DE RECHERCHE SUR LE DROIT DES MARCHES ET
DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX
EA 7532 - UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

Cette approche conduit le laboratoire à ne pas s'inscrire dans la spécialisation d'une branche du droit, contrairement à d'autres laboratoires qui sont au contraire, et c'est le plus souvent le cas, concentrés sur l'étude d'une ou de plusieurs branches du droit telles que le droit international privé, le droit du commerce international, le droit international public ou le droit international économique.

Cette spécificité du Credimi, qui date de sa création (voir par exemple les travaux sur les hydrocarbures en 1974, sur les ressources naturelles d'origine agricole en 1984, sur l'espace à partir des années 1990, *etc.*), lui permet de bénéficier des forces de chercheurs qui travaillent sur des branches différentes, tant en droit international qu'en droit interne (l'apport de spécialistes de droit constitutionnel ou de droit administratif chez les publicistes s'avère à cet égard particulièrement précieux, tout comme l'apport de spécialistes de droit du travail, de droit des sociétés ou de droit fiscal) dès lors qu'ils acceptent, dans le cadre de recherches collectives, de concentrer une partie de leurs forces sur l'objet de recherche choisi.

D'une partie seulement car si un laboratoire se caractérise par une unité, il est aussi un regroupement d'individualités qui mènent parallèlement aux recherches collectives des recherches individuelles (sans soutien financier du laboratoire) qui donnent lieu à des publications (de type commentaires d'arrêts, encyclopédies, *etc.*) qui n'entrent pas nécessairement dans la ligne scientifique du laboratoire mais dont la recension est demandée, ce qui peut expliquer l'impression d'éparpillement.

En revanche, en ce qui concerne les travaux collectifs et notamment les ouvrages publiés dans la collection éditoriale du laboratoire (voir plus bas la liste rappelée en annexe), tous portent bien sur un pan des relations économiques internationales (le travail sur la QPC et le droit fiscal n'ayant pas fait l'objet d'une telle publication), par le biais soit d'une étude sur un marché transnational sectoriel soit d'une étude transversale sur instrument ou une notion au cœur des relations économiques internationales.

Quant à la méthode.

Par ailleurs, l'étude des relations économiques internationales choisies, est toujours profondément imprégnée de l'idée que le droit n'est pas réductible au contentieux, que la production du droit n'est pas uniquement d'origine « pathologique » (issue de l'activité des juridictions, quelles qu'elles soient) mais qu'elle résulte aussi, dans une grande part, de la pratique des opérateurs économiques. La théorie de la *lex mercatoria*, qui est fondatrice du laboratoire, a consisté à démontrer que l'Etat n'avait pas l'apanage de la production du droit qui pouvait également résulter de sources et de forces privées, allant jusqu'à constituer parfois un ordre juridique autonome. Si le contrat est évidemment au cœur de la relation économique internationale, il n'est plus effectivement la seule source privée. D'autres se sont multipliées. A titre d'illustration, et pour garder l'exemple du marché du sport, les règlements des fédérations sportives, qui sont des normes émanant des personnes privées, sont révélateurs du rôle des personnes privées dans la production du droit. L'identifiant dans la méthode n'est plus effectivement uniquement le contrat. En revanche, la méthode inductive historique est toujours très présente dans les travaux, très proche de celle de l'analyse substantielle de l'école nîçoise de droit économique : si les travaux du Credimi ne partent plus systématiquement de l'étude des contrats (bien que ce soit encore le cas pour certains travaux), ils partent en revanche toujours quand il s'agit d'étudier un marché spécifique, de l'étude de la pratique et des sources privées pour remonter à la norme étatique ou supra-étatique. A titre d'illustration, l'ouvrage publié sur le droit des affaires pharmaceutiques avait pour objet de chercher à établir l'existence éventuelle d'une *lex pharmaceutica*, c'est-à-dire d'un droit spontané spécifique au secteur de la pharmacie industrielle, né de la pratique des laboratoires pharmaceutiques. D'où l'importance des collaborations que le laboratoire a développé avec les milieux professionnels (c'est notamment le cas de tous les travaux réalisés sur le marché du médicament, sur le marché du sport ou encore sur le marché de l'espace).

4, boulevard Gabriel - 21000 DIJON - Téléphone : +33 (0)3 80 39 53 92

Mél : credimi.secretariat@u-bourgogne.fr

Site Internet : <https://credimi.u-bourgogne.fr>





CENTRE DE RECHERCHE SUR LE DROIT DES MARCHES ET
DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX
EA 7532 - UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

II - Sur la politique en matière de ressources humaines.

Nous ne pouvons qu'adhérer à la difficulté soulignée dans le rapport liée au déséquilibre PR-MCF sur laquelle nous alertons l'Université dans le cadre du Dialogue d'Objectifs et Moyens depuis de nombreuses années. Il est effectivement impératif que le laboratoire puisse obtenir la publication d'au moins 2 postes de professeurs (1 départ à la mutation + 1 poste gelé) profilés sur la ligne scientifique du laboratoire, pour compenser les départs des professeurs « historiques » qui étaient spécialisés en droit du commerce international et qui n'ont jamais été remplacés.

C'est un besoin réel pour le développement de l'activité scientifique, mais dont la satisfaction ne dépend pas du laboratoire.

Par ailleurs, la diversification des voies de recrutement n'apparaît pas possible en l'état de la politique actuelle de l'université de Bourgogne, le dernier poste de professeur du Credimi qui a été mis au concours d'agrégation, a permis l'arrivée à Dijon en 2019 d'une collègue spécialiste de droit de la protection sociale qui n'a pas souhaité rejoindre le laboratoire. La gouvernance de l'Université ayant permis son affectation *ab initio* à un autre laboratoire (le CID), et cela contrairement aux usages locaux, le Credimi a perdu « sèchement » l'un de ses supports de poste de professeur et une possibilité de développement. Lorsqu'au recrutement suivant, deux ans après, le laboratoire a demandé à pouvoir bénéficier d'un retour de poste (en raison d'une mutation d'un collègue professeur au CID), cela lui a été refusé. Pour cette raison, en l'état, la diversification des voies de recrutement ne peut être envisagée. Seuls des recrutements sur des profils recherche en lien avec les besoins de restructuration de la ligne scientifique du Credimi ne peuvent être à ce jour envisagés.

Clotilde FORTIER
Directrice du CREDIMI

David JACOTOT
Directeur-adjoint du CREDIMI



CENTRE DE RECHERCHE SUR LE DROIT DES MARCHÉS ET
DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX
EA 7532 - UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

Annexe : liste des ouvrages publiés dans la collection éditoriale du Credimi sur la période 2016-2021 :

- *Le nouveau Code Mondial Antidopage - Evolutions et perspectives*, sous la direction de C. Chaussard et T. Chiron, LexisNexis, 2016, vol. 45.
- *Le règlement des différends dans l'industrie spatiale*, sous la direction de L. Ravillon, LexisNexis, 2016, vol. 46.
- *Analyse comparée du droit français réformé des contrats et des règles matérielles du commerce international*, sous la direction de C. Jourdain-Fortier et de M. Mignot, LexisNexis, 2016, vol. 47.
- *La lutte contre le dopage - L'essentiel du droit*, par C. Chaussard et T. Chiron (avec la contribution de J.-F. Vilotte), LexisNexis, 2016, vol. 48.
- *Entreprise et environnement*, sous la direction d'H. Cherief et de L. Ravillon, LexisNexis, 2018, vol. 50.
- *Droit sans frontières. Mélanges en l'honneur d'Eric Loquin*, LexisNexis, 2018, vol. 51.
- *Le dispositif de lutte contre le dopage. Evolutions et perspectives*, sous la direction de C. Chaussard et de Th. Chiron, LexisNexis, 2019, vol. 52.
- *Sources du droit, commerce international, éthique et marchés - 50 ans de travaux de l'école de Dijon*, sous la direction de C. Jourdain-Fortier, LexisNexis, 2020, vol. 53.
- *Le droit des affaires pharmaceutiques : vers la caractérisation d'une Lex Pharmaceutica ?*, sous la direction de M. Guerriaud, Cl. Jourdain-Fortier et I. Moine-Dupuis, Lexisnexis, 2020, vol. 54
- *Le siège de l'arbitrage international. Etude d'une autonomisation*, par M. Pernet, LexisNexis, novembre 2020, vol. 55
- *Les sources du droit administratif global*, par R. Maurel, LexisNexis, 2021, vol. 56
- *Le sport au carrefour des droits. Mélanges en l'honneur de Gérard Simon*, par C. Chaussard, Charles Fortier et D. Jacotot, 2021, vol. 57
- *Le droit international des investissements au prisme de l'éthique*, sous la direction de R. Maurel, LexisNexis, 2021, vol. 58

4, boulevard Gabriel - 21000 DIJON - Téléphone : +33 (0)3 80 39 53 92

Mél : credimi.secretariat@u-bourgogne.fr

Site Internet : <https://credimi.u-bourgogne.fr>



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

